

Assises régionales des territoires ruraux

Contribution du Carrefour des Pays Lorrains

Préambule :

Nous tenons ici à remercier Monsieur le Préfet de Région d'avoir sollicité le Carrefour des pays lorrains pour apporter une contribution au débat lancé par le Ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire, Monsieur Michel Mercier.

Qu'il nous permette ici de formuler une réserve. S'il est toujours bien venu de l'Etat qu'il sollicite l'avis des acteurs locaux, il est important que cela puisse se faire en lien avec les autres démarches en cours comme la réforme des collectivités. De plus cette consultation réalisée dans des délais très contraints nous laisse craindre que la qualité des propositions et la portée de la consultation ne soit pas à la hauteur des enjeux qui s'annoncent pour le rural avec le Grenelle de l'environnement et les projets de réforme des collectivités territoriales. Ces démarches nous paraissent insuffisamment reliées à la présente consultation.

Faute de temps, nous avons volontairement choisi de ne pas répondre à l'ensemble du questionnaire, et de cibler notre contribution sur les politiques territoriales et l'organisation et l'animation des territoires, qui nous concernent plus particulièrement en tant que réseau des acteurs du développement local en Lorraine.

De manière générale, nous souhaitons tout d'abord exprimer notre inquiétude pour l'avenir du monde rural, au regard notamment du projet de réforme territoriale annoncé et de la place de plus en plus grande accordée au fait métropolitain sans suffisamment de lien de l'agglomération avec son arrière pays. Il est bien évidemment nécessaire de renforcer le développement urbain mais dans une recherche de complémentarité, non de compétition et avec un rôle impératif de l'Etat en faveur de la cohésion, grâce à la péréquation nationale. Ces principes sont indispensables pour permettre un développement équilibré des territoires.

1/ Développer les activités économiques et valoriser les atouts des territoires : « quel bilan tirez-vous des politiques publiques menées dans la région en matière de développement économique et territorial ? Vous semblent-elles pertinentes et efficaces ? »

Nous notons un recul dans la pertinence et l'efficacité des politiques de développement économique et territorial, avec au niveau national :

- la fin des politiques de contractualisation au profit des appels à projets : fin d'une véritable contractualisation dans le cadre des CPER, développement des Pôles d'excellence ruraux... Cela met les territoires en compétition et réduit leur autonomie.
- le faible niveau de financement de l'ingénierie, conditionné par le « projet » alors qu'il y a bien une phase amont, dite de fonctionnement, dans laquelle l'ingénierie est indispensable et a besoin d'être soutenue pour permettre l'émergence de ces mêmes projets.
- l'absence d'un véritable « chef de file » pour la mise en œuvre d'un appui au développement économique.

En effet les politiques publiques en matière de développement économique s'articulent mal, les lois de 2004 n'ayant finalement pas donné aux conseils régionaux ce rôle de chef de file pour coordonner l'intervention des différents acteurs. L'enjeu pour le développement des territoires ruraux n'est pas la spécialisation des interlocuteurs et des fonds mais une meilleure coordination entre les différentes collectivités ou administrations en capacité d'intervenir. Il semble indispensable que le législateur donne ce rôle de chef de file du développement économique aux régions.

- Un secteur économique sous estimé par les politiques publiques d'Etat, non négligeable pour les territoires ruraux, non délocalisable, c'est le secteur de l'économie sociale et solidaire.

Force est de constater que l'Etat laisse de côté les projets d'acteurs incontournables pour le monde rural, ceux du milieu associatif notamment. Des projets difficilement classables, dans lesquels l'ingénierie est l'investissement principal et qui du coup ne trouvent pas de financement. Le paysage associatif se réduit considérablement avec la baisse drastique des financements d'Etat et c'est la dynamique de développement des territoires ruraux qui en pâtit, et les nombreux services rendus.

2/ Faciliter la vie quotidienne des populations

(Pour mémoire un de nos adhérents a mené au niveau national une enquête auprès des familles installées en milieu rural : Pour elles, la préoccupation première (88%) est la disparition des services publics)

3/ Organiser et animer les territoires

- « Quel est selon vous, le meilleur échelon (communal, intercommunal, cantonal) pour répondre aux difficultés des territoires ruraux ? Pour quels secteurs en particulier ? »

Nous sommes très étonnés de la formulation de la question... Elle suppose qu'il n'y aurait qu'une échelle pertinente pour résoudre les difficultés du monde rural. De plus, elle n'envisage pas qu'il puisse y avoir un échelon supra communautaire pour répondre aux difficultés du milieu rural.

Pourtant, chaque échelon a sa pertinence en fonction des questions à résoudre et du niveau de proximité. Imaginer simplifier cette organisation territoriale est une erreur de jugement, qui n'est pas source d'économie, ou si peu. Nous pensons que l'important est l'articulation entre ces différents niveaux.

Ainsi, pour répondre aux difficultés des territoires ruraux nous pensons qu'il est indispensable de :

➔ Organiser et soutenir une coopération à l'échelle intercommunale et intercommunautaire, avec notamment l'outil que peut être le pays et son conseil de développement. Il est en effet indispensable de favoriser une réflexion qui associe la ville ou le bourg centre et son arrière pays. Pour autant on a aussi besoin de la proximité (commune et intercommunalité à taille humaine).

Il est nécessaire de faire le lien entre les différents échelons :

- communes, intercommunalité
- entre communauté de communes : c'est l'intercommunautaire, le pays. Cette échelle est nécessaire au déploiement d'outils d'aménagement du territoire comme les SCOT ce qui va dans le sens des recommandations du Grenelle de l'environnement.

L'enjeu à ce niveau est d'assurer la concertation et la coordination des actions de développement entre territoires de projet, à l'échelle d'un bassin de vie cohérent. La mise en œuvre des actions restant à l'échelle intercommunale.

Rappelons que le Pays est un espace de réflexion, de concertation et de coordination à l'échelle du bassin de vie, de bassin d'emploi, entre les communautés de communes et d'agglomération de ce bassin. Par son conseil de développement, c'est un formidable espace de rencontre et de réflexion entre tous les types d'acteurs concernés par le développement du territoire, et de réflexion stratégique donnant aux intercommunalités des éléments clés d'anticipation de leur avenir et donc de rationalisation de l'utilisation des fonds publics.

➔ **Maintenir une vraie autonomie des conseils généraux** dont les élus par leur mode de représentation et leurs compétences, assurent une proximité et une péréquation de fonds qui assure une bonne prise en compte du développement rural.

- « Les intercommunalités vous semblent-elles posséder le bon périmètre d'action ? Disposent-elles de toutes les compétences que vous jugez nécessaires ? »

Comme pour la question précédente, il n'y a pas de réponse simpliste.

Le périmètre des intercommunalités est lié à leur histoire, mais bien sûr dans certains cas ils doivent évoluer, pour permettre une meilleure capacité d'action. Pour autant on ne peut normer la taille idéale d'une intercommunalité : il faut prendre en compte l'histoire et la densité géographique. Il convient sans doute d'encourager les communautés peu intégrées à prendre de nouveaux transferts de compétences, et les communautés de petite taille à se rapprocher de leurs voisines. Pour autant, il est important de ne pas imposer de modèle unique au risque de transformer des territoires de projet, de coopération, en structure « guichet » sans réalité humaine.

- « Quel regard portez-vous sur le dépeuplement rural et quelles actions vous sembleraient pertinentes pour mieux organiser le repeuplement ? »

A part quelques territoires particulièrement fragilisés, le « rural » ne se dépeuple plus, il se péri-urbanise et s'étale, avec tous les impacts sur les déplacements, l'artificialisation des sols, la dépendance automobile des ménages moins aisés, etc.

Il faut donc à la fois mettre en œuvre une politique très volontariste pour les zones les plus fragiles qui perdent encore aujourd'hui de la population (pour l'essentiel en Lorraine l'est du Lunévillois, l'ouest vosgien et une partie de la Meuse).

En dehors de ces zones, ➔ **L'enjeu aujourd'hui est de maîtriser cette nouvelle croissance démographique en proposant un mode d'aménagement du territoire qui réponde aux enjeux du développement durable tout en permettant aux territoires ruraux d'exister. En effet, nous refusons une vision « concentrationnaire » du développement durable sur les zones urbaines, qui réduiraient les zones rurales aux fonctions naturelles et récréatives.** Dans ce sens, le travail avec les SCOT est fondamental, et la place des pays qui relient le rural à l'urbain, essentielle.

Pour que ces nouvelles populations restent, il faut maintenir les services publics, encourager la proximité, notamment des activités économiques, et développer les transports et

télécommunications pour un maillage du territoire plus fin. Tout cela en optimisant ressources financières locales, nationales et européennes (cf. question 1).

• « **Comment mieux impliquer les réseaux associatifs ?** »

A l'heure où il est question de supprimer le cadre juridique des Pays, et de ce fait des conseils de développement qui leur sont associés, nous souhaitons rappeler qu'il est essentiel, particulièrement en milieu rural, de travailler avec la société civile organisée.

Le conseil de développement peut être un formidable espace de rencontre et de travail entre tous les types d'acteurs concernés par le développement du territoire, au service de l'efficacité de l'action publique.

→ C'est au travers des instances de type conseils de développement que les réseaux associatifs, et plus largement la société civile organisée, pourront être mieux impliqués et contribuer au développement rural. Nous proposons d'ailleurs de créer des conseils de développement à l'échelle intercommunale.

Mais pour impliquer les réseaux associatifs il faut aussi les soutenir pour qu'ils survivent d'un point de vue économique (cf. question 1).

• « **Comment optimiser la complémentarité ville/campagne ? est-elle toujours vécue comme un atout ?** »

Optimiser la complémentarité ville/campagne passe nécessairement par l'instauration de lieux de gouvernance permettant une coopération étroite.

→ La notion de territoire de projet, de bassin de vie où s'articulent ville et campagne, avec des lieux de concertation commun, est incontournable pour arriver à une réelle complémentarité.

Là encore il semble que ce qui s'est construit sous l'impulsion de Charles Pasqua puis de Dominique Voynet, aille dans ce sens.

→ En terme d'aménagement du territoire nous défendons un maillage fin des territoires à travers un réseau de bourgs centres en lien avec leur arrière pays (les communautés de communes) articulés autour d'une agglomération plus importante au sein d'un Pays.

Au centre de cette articulation urbain-rural se trouve l'enjeu de l'urbanisation et de l'étalement urbain avec une question : « comment répondre aux enjeux du grenelle de l'environnement ? » SCOT et pays sont les mieux placés pour y répondre, ensemble !

Cette complémentarité doit se réfléchir vraiment dans l'inter communautaire et plus loin encore l'inter territorial afin que les agglomérations urbaines et les pays ruraux aient un espace formel de dialogue et de coopération.